PLUS DE DÉTAILS POUR L'INSTALLATION CORRECTE DE CLÔTURES

Sécurité des troupeaux

- Choisir des hauteurs et des nombres de fils adaptés pour les clôtures (cf. schéma à l'intérieur)
- Les prescriptions doivent être adaptées au troupeau et à la situation

Sécurité des personnes

- Tenir les personnes éloignées des animaux
- Pourvoir les clôtures en fil de fer barbelé d'un dispositif de sécurité ou les aménager à une distance de 2 m du bord de la chaussée ou de 0,5 m du bord extérieur du trottoir
- Éviter le contact avec des fils sous tension (panneaux de signalisation)
- Le long des sentiers pédestres, respecter 2 m de distance entre les clôtures sous tension

Sécurité de la faune sauvage

- Les clôtures correctement entretenues diminuent le risque d'accident chez la faune sauvage
- Enlever les clôtures inutilisées
- Les rubans flottants améliorent la visibilité et facilitent le contrôle des clôtures à l'aide de jumelles
- Un fil inférieur placé à 20 cm du sol protège les petits mammifères

Protection des troupeaux

- En cas de sinistre, on considère que les animaux sont protégés si la clôture satisfait aux exigences de protection de base: hauteur ≥ 90 cm, ≥ 4 cordons, ≥ 3000 volts
- Recommandation: hauteur ≥ 105 cm, 5 cordons, cordon inférieur placé à 20 cm max. du sol, ≥ 3000 volts

Informations complémentaires:
https://www.protectiondestroupeaux.ch/fr/

Clôtures électriques

- La puissance doit être adaptée à l'espèce et à la situation (≥ 3000 volts, utiliser un appareil de mesure)
- Pour une tension en court-circuit inférieure à 1000 volts, la tension sur le système de mise à terre doit être inférieure à 300 volts
- La circulation du courant doit être garantie par un fauchage régulier
- Les filets de pâturages doivent être maintenus sous tension du montage jusqu'au démontage

Fiche d'information SPAA «Planifier et réaliser des clôtures sûres»: www.bul.ch/fr-ch/themes-specialises/elevage-danimaux/clotures

Cas particuliers: clôtures de protection des cultures

- Sanglier: fil à 25 cm + ruban à 50 cm du sol
- Blaireaux: deux rubans à 15 cm et 30 cm du sol
- Installer un ruban supplémentaire pour éviter que les animaux ne sautent par-dessus la clôture (visibilité!)
- Éviter les filets de pâturage flexibles (danger pour les animaux de se prendre dans les fils)

Impressum
Édition: 1re édition, janvier 2024
Éditeur: INFORAMA, Rütti 5, 3052 Zollikofen
Réalisé en collaboration avec: Commission de la chasse et de la protection de la faune sauvage (CCPFS), Fédération des chasseurs bernois (FCB), Union bernoise des paysans (BEBV), Office des affaires vétérinaires (OVET), Office de l'agriculture et de la nature (OAN)
Auteurs: Matthias Grossmann, Martin Zbinden (INFORAMA)
www.inforama.ch

Crédits photographiques: Agridea, INFORAMA.
Illustrations: edition-lmz

L'éditeur et les auteurs déclinent toute responsabilité en cas de dommages de type matériel ou immatériel.

AIDE-MÉMOIRE CLÔTURES SÛRES

VALABLE POUR LE CANTON DE BERNE DÈS LE 1ER MARS 2023

En installant une clôture pour les animaux de rente, il faut pouvoir garantir que celle-ci ne représente pas un risque de blessure pour les êtres humains, les animaux de rente eux-mêmes ou la faune sauvage. Afin d'éviter que les clôtures ne deviennent des pièges mortels pour les animaux sauvages, l'ordonnance révisée sur la protection de la faune sauvage (OPFS) prévoit les dispositions suivantes:

- Quiconque utilise des clôtures doit les choisir et les poser dans les règles de l'art et conformément à leur affectation, ainsi que les contrôler et les remettre en état régulièrement.
- Les clôtures permanentes fixes ne doivent pas entraver excessivement le passage des animaux sauvages allant au gagnage.
- Les filets de pâturage mobiles ne doivent être utilisés qu'en guise de clôtures temporaires.
- Ils doivent être retirés dans les trois semaines s'ils ne sont pas utilisés.
- L'Inspection de la chasse ordonne le retrait de clôtures dangereuses et de filets de pâturage mobiles qui n'ont pas été retirés dans le délai prescrit.

Le présent aide-mémoire indique les clôtures adaptées aux différentes situations ainsi que les points à respecter pour les utiliser de manière conforme.

RSB 922.63 Ordonnance sur la protection de la faune sauvage sur belex.sites.be.ch

INFORAMA – WO ZUKUNFT WÄCHST

INFORAMA
BILDUNGS-, BERATUNGS- UND TAGUNGSZENTRUM

Clôture avec fils, cordons ou rubans

Une clôture formée de plusieurs cordons bien tendus est sûre pour les animaux de rente et les animaux sauvages portant des cornes ou des bois car il est peu probable qu'ils y restent coincés.

- ☑ Adapter le nombre de conducteurs électriques à la situation et à l'espèce
- ☑ Bien tendre les fils / cordons, placer le fil inférieur à 20 cm du sol pour protéger les hérissons
- ☑ Pour la sécurité du troupeau, surveiller l'alimentation électrique (≥ 3000 volts)

Une clôture formée de plusieurs cordons bien tendus convient également aux ovins et aux caprins.

Les fils ondulés élastiques ménagent la faune sauvage. Dans des cas particuliers ils peuvent aussi être utilisés sans courant.

Hauteur et nombre de fils conseillés

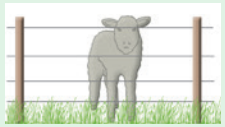

Moutons, 4 fils

Vaches laitières / vaches allaitantes, 2 fils

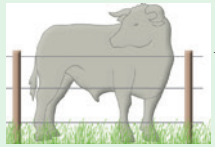

Bovins / taureaux, 3 fils

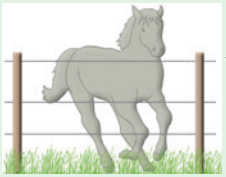

Grands chevaux, 3 fils

Important: analyse des risques
La hauteur nécessaire pour la clôture et le nombre de fils dépendent de l'espèce, des dangers potentiels et des habitudes des animaux du pâturage.

Filets de pâturage flexibles

Pratiques, ces filets causent néanmoins le plus d'accidents chez la faune sauvage.

- ☑ Utiliser des clôtures blanches et bleues / rubans flottants bleus et blancs pour la visibilité
- ☑ Ne pas les utiliser aux endroits où passent les animaux sauvages
- ☑ Tension ≥ 3000 V, même s'il n'y a pas d'animaux sur le pâturage
- ☑ Effectuer un contrôle quotidien
- ☑ Vite enlever la clôture après le pacage

Les filets de pâturage et les rubans flottants bleus et blancs sont les plus visibles pour les animaux sauvages.

Grillages noués

Les clôtures en grillage noué bien entretenues et tendues sont plus sûres qu'un filet de pâturage mais plus dangereuses que des clôtures en cordons.

- ☑ Privilégier les variantes à mailles étroites (largeur des mailles de 15 cm)
- ☑ Faucher régulièrement
- ☑ Maintenir la clôture bien tendue

Les grillages noués avec deux cordons sous tension satisfont aux exigences en matière de protection de base contre les grands prédateurs.

Clôture en fil de fer barbelé

Dans les zones difficiles d'accès impossibles à alimenter en électricité, on peut utiliser une clôture en fil de fer barbelé. À cause du risque d'accident élevé lié à ce type de clôture, il faut garantir une installation et une maintenance correctes de la clôture.

- ☑ La protection des personnes doit être garantie le long des voies publiques (cf. au verso de la brochure)
- ☑ Ce type de clôture est interdit pour les lamas, les alpacas, les chevaux et les ânes.
- ☑ Il n'est pas recommandé d'installer de nouvelles clôtures de ce type.

Exemple d'une clôture en fil de fer barbelé intacte et régulièrement changée.

Permis de construire obligatoire

Les clôtures fixes comme celles protégeant les cultures fruitières ainsi que les enclos constituent des barrières infranchissables pour de nombreux animaux sauvages et sont soumises à l'octroi d'un permis de construire. À l'intérieur de la zone à bâtir, les clôtures fixes d'une hauteur jusqu'à 120 cm ne sont pas soumises à autorisation. La première interlocutrice en la matière est la commune ou l'autorité de police des constructions. C'est elle qui décide si une autorisation est nécessaire.

- ☑ Se renseigner sur la nécessité d'un permis de construire et le demander
- ☑ Contrôle régulier et remise en état

Légende:

Sécurité des troupeaux

Sécurité des personnes (utilisatrices / utilisateurs et tiers)

Sécurité de la faune sauvage

Protection de base contre les grands prédateurs

✓ atteint

✓ partiellement atteint

✗ non atteint